

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
16/07/98

Origine :
ENSM

MMES et MM
- les Médecins Conseils Régionaux
- le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

(pour attribution)

Réf. :

ENSM n° 38/98

Plan de classement :

3						
---	--	--	--	--	--	--

Objet :

FORMATION NATIONALE DU SERVICE MEDICAL AUX DISPOSITIFS MEDICAUX.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

Date de Réponse :

Echelon National du Service Médical

16/07/98 MMES et MM
 - les Médecins Conseils Régionaux
 - le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

Origine :
ENSM *(pour attribution)*

N/Réf. : ENSM N° 38/98

Objet : Formation nationale du service médical aux dispositifs médicaux

En 1997, un cycle d'enseignement sur les dispositifs médicaux inscrits au TIPS a été organisé à l'intention des praticiens conseils et techniciens d'appareillage.

Nous vous informons que cette formation est renouvelée pour l'année 1998.

Elle comprend 3 modules qui sont détaillés dans le tableau joint en annexe 1.

Elle est destinée en priorité au praticien conseil chargé des dossiers TIPS, au niveau de chaque ELSM :

- soit le même médecin conseil pour les 3 modules, si celui-ci est référent pour l'ensemble des titres du TIPS,
- soit un praticien conseil (médecin ou pharmacien) pour les modules 1 et 2 et un autre médecin conseil pour le module 3, si l'appareillage orthopédique et les autres parties du TIPS ne concernent pas la même personne.

La participation au Module 1 conditionne toutefois la participation au Module 2.

Plan de formation envisagé :

Module 1 et 2 : il est prévu de former environ 150 praticiens conseils. 15 l'ont été en 1997, 45 le seront en 1998, la formation se poursuivra donc dans les années ultérieures.

Module 3 : les besoins peuvent être estimés à 120 compte tenu du nombre de praticiens ayant déjà suivi un DU d'appareillage. Le module sera donc également renouvelé plusieurs années.

La formation des techniciens d'appareillage au module 1 sera envisagée dans un deuxième temps.

Je vous rappelle ci-après, les modalités pratiques qui sont résumées en annexe 1.

MODULE 1

- Réglementation de la Santé Publique des dispositifs médicaux (réglementation européenne)
- Réglementation du TIPS

MODULE 2

- Titre I du TIPS : dispositifs médicaux pour traitement à domicile
- Titre III du TIPS : dispositifs médicaux implantables

L'ERSM Ile-de-France a été désigné maître d'oeuvre et assure la coordination de la formation pour les modules 1 et 2.

1 - Inscription

Chaque ERSM transmet, par ordre de priorité, une liste des stagiaires potentiels à l'ENSM (Mission Dispositifs Médicaux).

Pour l'exercice 1998, la liste sera adressée avant le 15 Août

Cette liste est ensuite communiquée à l'ERSM Ile-de-France qui adresse

⇒ à chaque ERSM concerné : la liste des participants retenus

⇒ à chaque stagiaire : un dossier comportant la convocation, le programme, la liste des participants, le questionnaire d'évaluation ainsi qu'une liste d'hôtels.

2 - Coût de la formation

L'ENSM finance sur le FNCM les frais pédagogiques.

Par contre les frais de déplacement, de repas et d'hébergement des stagiaires sont à la charge des ERSM selon les modalités habituelles.

3 - Programme

Les thèmes des modules sont indiqués sur le tableau de l'annexe 1.

Le programme détaillé des modules 1 et 2 vous sera communiqué ultérieurement.

4 - Validation

A l'issue des modules 1 et 2, une validation des acquis des stagiaires est réalisée par les formateurs.

Les résultats sont transmis à l'ENSM (Mission Dispositifs Médicaux) après la clôture de chacune des sessions.

MODULE 3

- Titre II du TIPS : appareillage externe
- Titre IV : véhicules pour handicapés physiques

L'Association de Formation Continue de l'Université de NANCY I, a été désignée maître d'oeuvre et assure la coordination de la formation pour le module 3.

Cette formation s'adresse aux médecins conseils **n'ayant jamais eu de formation théorique à l'appareillage orthopédique.**

1 - Inscription

Chaque ERSM transmet, par ordre de priorité, une liste des stagiaires potentiels à l'ENSM (Mission Dispositifs Médicaux).

Pour l'exercice 1998, la liste sera adressée avant le 15 Août

Cette liste est ensuite communiquée à l'Association de Formation Continue de l'Université de NANCY I, qui adresse

⇒ à chaque ERSM concerné : la liste des participants retenus

⇒ à chaque stagiaire : un dossier comportant la convocation, le programme, la liste des participants, le questionnaire d'évaluation ainsi qu'une liste d'hôtels.

2 - Coût de la formation

La gestion du coût de la formation est à la charge respective des ERSM :

- 1) les frais pédagogiques sont directement versés à l'Agent Comptable de l'organisme formateur ;
- 2) les coûts d'hébergement et de déplacement sont financés par chaque ERSM selon les modalités habituelles.

Pour l'exercice 1998- 99, le coût pédagogique s'élève à **750 F par semaine et par participant**, indépendamment des frais d'hébergement et de déplacement qu'il convient d'ajouter.

3 - Programme

Le programme détaillé du module 3 vous sera communiqué ultérieurement.

4 - Validation

A l'issue du module 3, une validation des acquis des stagiaires est réalisée par les formateurs.

Les résultats sont transmis à l'ENSM (Mission Dispositifs Médicaux) après la clôture de chacune des sessions.

Pour les 3 modules

Une fois les listes constituées, chaque ERSM doit pouvoir prévoir le remplacement par un autre praticien conseil, du stagiaire désigné, en cas de désistement de ce dernier.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur cette formation, vous pouvez contacter :

le Dr Brigitte HERMET pour ce qui concerne l'organisation au 01.42.79.34.51 (secrétariat),

le Dr Laure PRESTAT pour ce qui concerne le contenu au 01.42.79.31.48.

Le Médecin Conseil National,

Pr Hubert ALLEMAND

Annexe 1

Organisation de la formation

MODULES	THEMES	PRESTATAIRES ET LIEUX DE FORMATION	DUREE	PUBLIC CONCERNE	INTERVENANTS	DATE des SESSIONS	NOMBRE DE PARTICI- PANTS PAR SESSION
MODULE 1	Réglementation de la Santé Publique des Dispositifs médicaux (Réglementation Européenne) Réglementation du TIPS	ERSM Ile-de-France	2 jours	Méd. Conseils. Pharm. Conseils	Médecins Conseils Représentants des CRAM ou d'autres administrations	1ère session : 14 et 15 septembre 1998 2ème session : 12 et 13 octobre 1998 3ème session : 23 et 24 novembre 1998	15
MODULE 2	<i>Titre I du TIPS</i> - Dispositifs Médicaux pour traitement à domicile <i>Titre III du TIPS</i> - Dispositifs Médicaux implan-tables	ERSM Ile-de-France Salle de séminaire à PARIS	5 jours	Méd. Conseils. Pharm. Conseils	Médecins Conseils Praticiens hospitaliers	1ère session : 21 au 25 septembre 1998 2ème session : 19 au 23 octobre 1998 3ème session : 30 nov. au 4 déc. 1998	15

MODULE 3	<i>Titre II du TIPS - Appareillage externe</i> <i>Titre IV - Véhicules pour handicapés physiques</i>	Association de formation continue de la Faculté de NANCY (Université NANCY I)	10 jours répartis en 2 semaines de 5 jours non consécutives	Méd. Conseils	Médecins Conseils Médecins de l'Institut de Réadaptation Conseillers techniques d'appareillage	1ère semaine: 18 au 22 janvier 1999 2ème semaine : 26 au 30 avril 1999	20
-----------------	---	--	--	----------------------	---	---	-----------

